

“ STATHERME ”

MARQUE DÉPOSÉE

SOCIÉTÉ ANONYME
A TILFF (BELGIQUE)

BANQUE : CRÉDIT ANVERSOIS, LIÈGE

COMPTE CHÈQUES POSTAUX N° 422.21

SPÉCIALITÉS :

CHAUFFE-EAUX & CHAUFFE-BAINS
A ACCUMULATION DE CHALEUR
RADIATEURS " FOYER ..
RÉCHAUDS SIMPLES & DOUBLES
FERS A REPASSER
ETC., ETC.

FABRIQUE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR L'ÉLECTRICITÉ

Téléphone n° 39 Tilff

Tilff, le 27 Février 1925

Sté Ame G. DUMONT & FRERES

SCLAIGNEAUX

Nous avons l'honneur de vous adresser facture de nos fournitures,
expédiées par fer Tarif II à vos risques et périls,
important la somme de fr. 42,50 valeur
suivant notre confirmation N° du

G. LEENS - TEL. 995 - VERVIERS

Bon de commande N° 481

Conditions générales de Vente. — Les envois voyagent aux risques et périls destinataire. — Les emballages sont à ses frais. — Les emballages sont facturés supplémentaires à notre plus bas prix et repris par nous. Les deux tiers de la valeur facturée, s'ils nous sont retournés en bon état, franco de tous frais, en nos magasins, dans les quinze jours de la réception de la marchandise. — Aucune réclamation ne sera admise huit jours après réception de la marchandise. — Lieu de livraison, de paiement et de juridiction est Tilff.
Garanties. — Nos appareils sont garantis un an, à partir de la livraison, contre tout défaut de matière première. En vertu de cette garantie, nous nous engageons à réparer ou remplacer gratuitement dans le plus bref délai, mais sans aucune indemnité, toute pièce qui viendrait à se détériorer, pour autant qu'il soit constaté que la défectuosité est due à un vice de matière ou de construction. L'usure normale n'est pas couverte par cette garantie.

Dates	N° de sortie	Prix unitaires	Totaux
Février			
27	2 résistances pour chauffe-bains- 220 Volts .	20 00	40 00
	Taxe		0 40
	Port et manutention		2 10
			42 50

Nous vous prions de bien vouloir verser le montant ci-dessus à notre Compte-Chèques-Postaux N° 422,21 avant le 25 MARS 1925 prochain. Passé cette date, nous vous adresserons une Quittance Postale majorée des frais.